

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 15 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 8 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 19

REPRESENTÉS : 0

ABSENTS : 0

VOTANTS : 0

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLE Aurélie, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis, Mme WEILAND Coralie

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel ROPTIN

2024_011 – Vote des subventions 2024 aux associations

Monsieur Gilles COUROUSSE, adjoint à la Vie associative, culturelle et sportive, présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2024 :

Nom de l'association marsacaise	Montant sollicité	Montant proposé 2024
TTM	200 €	200 €
FC Vay Marsac	2 500 €	1 500 €
AHCM	1 000 €	1 000 €
APEL Saint-Léger	200 €	120 €
Amicale Laïque	700 €	120 €
UNC	110 €	120 €
Bouquets marsacais	110 €	120 €
Bricoler Don Couture	110 €	120 €
CALM	110 €	120 €
Caisses à Savon Marsacaises	200 €	120 €
Don Qui Chante	110 €	120 €

.../...

Nom de l'association marsacaïse	Montant sollicité	Montant proposé 2024
Entraid Addict 44	150 €	120 €
ORE	200 €	120 €
Société de chasse	1 000 €	120 €
Etoile Cycliste du Don	600 €	600 €
Total		4 620 €

Nom de l'association non marsacaïse	Montant sollicité	Montant proposé 2024
Jeunes Sapeurs-Pompiers	Non indiqué	100 €
Comice Agricole Intercantonal	100 €	100 €
RESTO DU CŒUR	2 000 €	200 €
RÊVES DE CLOWN	Non indiqué	100 €
Don du Sang Nozay et sa région	100 €	100 €
Secours Catholique	Non indiqué	100 €
Solidarité Paysans	Non indiqué	100 €
ADMR de Derval	350 €	100 €
Total		900 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

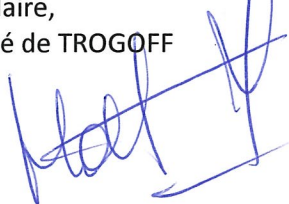
Vu l'avis de la Commission vie associative, culturelle et sportive du 14 février 2024 ;

Le Conseil municipal décide d'approuver les subventions 2024 ci-dessus énoncées.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 18 mars 2024

Le Maire,
Hervé de TROGOFF




Le Secrétaire de séance,
Michel ROPTIN



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **20 MARS 2024**
- la transmission au contrôle de légalité le **20 MARS 2024**